



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Participation du public – Motif de décision

Projet d'arrêté instituant une zone de protection de biotope dénommée « fond de la petite mer de Gâvres »

Soumis à participation du public du 17 août au 10 septembre 2018 sur le site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Observations du public prises en compte dans le projet de texte

Le seul avis émis est favorable à la protection de biotope du « fond de la petite mer de Gâvres » objet de la présente consultation. Des mesures supplémentaires sont également proposées telles que l'élargissement de l'interdiction des chiens, aux chiens en action de chasse. Cela ne semble pas pertinent au regard du faible nombre chasseur actifs sur la zone. La pression de cette activité sur les espèces reste faible.

Le projet vise à protéger ce hot spot de biodiversité reconnu pour sa faune et sa flore, et essentielle pour les étapes migratoires comme zone de repos et de nourriture des oiseaux migrateurs. Cet arrêté permettra de concilier les usages sur la zone.

Compte-tenu de ces motifs, **le projet d'arrêté peut être adopté en l'état.**